



N° 11176 \* 16

Formulaire obligatoire  
(article 40A de l'annexe III  
au code général des impôts)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

REVENUS NON COMMERCIAUX  
ET ASSIMILÉS  
RÉGIME DE LA DÉCLARATION  
CONTRÔLÉE

N° 2035 - 2014 @internet-DGFIP

Jours et heures de réception du service

Adresse du service  
où cette déclaration doit  
être déposée

Identification du destinataire

Adresse du déclarant  
(Quand celle-ci est différente  
de l'adresse du destinataire)

S.I.E.		N° dossier		Clé		Régime		IFU		
DÉCLARANT	N° siren									N° de téléphone

## Attention :

À compter des exercices clos au 31 décembre 2013, si le montant des recettes hors taxes est supérieur à 80 000 € et à compter des exercices clos au 31 décembre 2014, quel que soit votre chiffre d'affaires, vous devez obligatoirement déclarer votre déclaration de résultats et les annexes y afférents.

Indiquez ci-contre les éventuelles modifications intervenues (ancienne adresse en cas de changement au 1 <sup>er</sup> janvier précédent, rectification des informations préidentifiées sur la déclaration, etc.) :									
Adresse des cabinets secondaires :									
Adresse du domicile du déclarant :									
Nature de l'activité :					Date de début d'exercice de la profession : .....	..	..	..	..
SI VOUS ÊTES MEMBRE :	Dénomination et adresse du groupement, de la société :								
• d'une société ou d'un groupement exerçant une activité libérale et non sousmis à l'impôt sur les sociétés									
• d'une société civile de moyens									

RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ANNÉE 2013 OU À LA PÉRIODE DU : AU (si l'activité a commencé ou cessé en cours d'année)

RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENS D'IMPOSITION (Ces résultats sont à reporter sur la déclaration de revenus n° 2042)  
voir renvois à la notice

1- Résultat fiscal (report des lignes 46 ou 47 de l'annexe 2035 B)	Bénéfice : .....	Déficit : .....	
Revenus de capitaux mobiliers (y compris les crédits d'impôt) 21 .....			
2- Plus-values 2 au taux de 16 % ..... à long terme exonérées (art. 151 <i>septies</i> du CGI) .....	à long terme exonérées (art. 238 <i>quindecies</i> du CGI) .....	à long terme dont l'imposition est différée de 2 ans (art.39 <i>quindecies I-1</i> du CGI) .....	à long terme exonérées (art. 151 <i>septies B</i> du CGI) .....
3- Exonération et abattements 2 et 21 pratiqués (cocher la case ci-dessous correspondant à votre situation)	Sur le bénéfice : .....	Sur les plus-values à long terme imposables au taux de 16 % .....	
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>sexies</i> : ..... <input type="checkbox"/>	Activité exercée en zone franche urbaine art. 44 <i>octies</i> ou art. 44 <i>octies A</i> : ..... <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs : .....	Date de création (ou d'entrée) dans un des régimes visés ci-avant : .....
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>quindecies</i> : ..... <input type="checkbox"/>	Zones franches DOM, art. 44 <i>quaterdecies</i> : ..... <input type="checkbox"/>	Activité éligible à l'exonération en faveur des jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies A</i> : ..... <input type="checkbox"/>	Date de début d'activité (ou de création) dans le régime visé ci-avant : .....

Viseur conventionné AA 

Nom, Adresse, Téléphone, Télécopie

- du professionnel de l'expertise comptable : .....

- du conseil : .....

- de l'association agréée : .....

- N° d'agrément de l'AA :  /  /  /  / 

A ..... , le .....

Signature et qualité du déclarant

## RÉGIME DE LA DÉCLARATION CONTRÔLÉE

NOM ET PRÉNOMS ou DÉNOMINATION :

N° SIRET

**SERVICES ASSURÉS PAR VOUS** de façon régulière et rémunérés par des salaires :

Désignation des employeurs			Montant des salaires nets perçus

## **PERSONNEL SALARIÉ A**

Nombre total de salariés :  dont handicapés :  dont apprentis :  Société civile de moyens :  
 – quote-part vous incomptant : ..... ,  
 – des salariés  
 – des salaires nets

Montant brut des salaires (extrait de la déclaration DADS de 2013) :

I - IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

# RÉGIME DE LA DÉCLARATION CONTRÔLÉE

## II - DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES C

Plus ou moins-value nette à court terme (à reporter ligne CB ou CK de l'annexe 2035 B) →

**Vous optez pour l'étalement de la plus-value à court terme : →**

**Plus-value nette à long terme imposable  
(à reporter page 1 de la déclaration 2035)**

Plus-values à court terme exonérées C	
Article 151 <i>septies</i> du CGI .....	
Article 151 <i>septies A</i> du CGI .....	
Article 238 <i>quindecies</i> du CGI .....	

Plus-values nettes à long terme exonérées C (à reporter page 1 de la déclaration 2035)		
Article 151 <i>septies</i> du CGI .....		Article 238 <i>quindecies</i> du CGI .....
Article 151 <i>septies A</i> du CGI .....		Article 151 <i>septies B</i> du CGI .....

III - RÉPARTITION DES RÉSULTATS ENTRE LES ASSOCIÉS (tableau réservé aux sociétés) D

## COMPTE DE RÉSULTAT FISCAL

pour AJ mois

Si ce formulaire est déposé sans informations chiffrées, cocher la case Néant ci-contre :  
Ne porter qu'une somme par ligne (ne pas porter les centimes)

<b>1 NOM ET PRÉNOMS OU DÉNOMINATION</b>												
<b>Nature de l'activité (1)</b>		<b>Code activité pour les praticiens médicaux</b>										
<b>N° SIRET</b>		<b>si exerce en société (2) AV</b>										
<b>Résultat déterminé (2) :</b> d'après les règles «recettes-dépenses»		<b>AK</b>		<b>d'après les règles «créances-dettes» AL</b>								
<b>Comptabilité tenue (2) :</b> Hors taxe CV Taxe incluse		<b>CW</b>		<b>Non assujetti à la TVA AT</b>								
<b>Si vous êtes adhérent d'une association agréée (2)</b>		<b>AM</b>	<b>Année d'adhésion</b>	<b>AN</b>	<b>Nombre de salariés</b>		<b>AP</b>	<b>Salaires nets perçus</b>		<b>AR</b>		
<b>Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col. 4 du tableau I de la déclaration n° 2035)</b>		<b>DA</b>										
<b>RECETTES</b>	1 Recettes encaissées y compris les remboursements de frais ① .....	AA .....										
	2 À déduire { Débours payés pour le compte des clients ② .....	AB .....										
	3 Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés ③ .....	AC .....										
	4 Montant net des recettes .....	AD .....										
	5 Produits financiers ④ .....	AE .....										
	6 Gains divers ⑤ .....	AF .....										
	<b>TOTAL (lignes 4 à 6) .....</b>	AG .....										
<b>DÉPENSES</b>	8 Achats ⑥ .....	BA .....										
	9 Frais de personnel { Salaires nets et avantages en nature ⑦ .....	BB .....										
	10 { Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière) .....	BC .....										
	11 { Taxe sur la valeur ajoutée .....	BD .....										
	12 Impôts et taxes ⑧ { Contribution économique territoriale .....	JY .....										
	13 { Autres impôts .....	BS .....										
	14 ⑧ Contribution sociale généralisée déductible .....	BV .....										
	15 Loyer et charges locatives .....	BF .....										
	16 Location de matériel et de mobilier - dont redevances de collaboration ⑨ .....	BW										
	17 Entretien et réparations .....											
	18 Personnel intérimaire .....											
	19 Petit outillage ⑩ .....											
	20 Chauffage, eau, gaz, électricité .....											
	21 Honoraires ne constituant pas des rétrocessions ⑪ .....											
	22 Primes d'assurances .....											
23 Frais de véhicules ⑫ .....												
(cochez la case si évaluation forfaitaire <input type="checkbox"/> ) .....												
24 Autres frais de déplacements (voyages...) .....												
25 Charges sociales personnelles ⑬ : dont obligatoires BT .....	BT		BU .....									
26 Frais de réception, de représentation et de congrès .....												
27 Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone .....												
28 Frais d'actes et de contentieux .....												
29 Cotisations syndicales et professionnelles BY .....	BY											
30 Autres frais divers de gestion .....												
31 Frais financiers ⑭ .....												
32 Pertes diverses ⑮ .....												
<b>TOTAL (lignes 8 à 32) .....</b>												

## COMPTE DE RÉSULTAT FISCAL

NOM ET PRÉNOMS OU DÉNOMINATION							
N° SIRET		<input type="text"/>					

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33) .....				CA CB CC CD CE CF CG CH CK CL CM CN CP CR
	35	Plus-values à court terme 16 .....					
	36	Divers à réintégrer 17 .....					
	37	Bénéfice Sté civile de moyens 18 .....					
	38	TOTAL (lignes 34 à 37) .....					
	39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7) .....					
	40	Frais d'établissement 19 .....					
	41	Dotation aux amortissements 20 .....					
	42	Moins-values à court terme .....					
	43	Divers à déduire 21	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine » AW CU CI	CS	dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » dont abandonement sur l'épargne salariale dont abattement sur le bénéfice « jeune artistes » dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	AX CT CO CQ	
	44	Déficit Sté civile de moyens 18 .....					
	45	TOTAL (lignes 39 à 44) .....					
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45) .....					
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38) .....					

5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférante aux recettes brutes :				CX
		Montant de la TVA afférante aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY
		- dont montant de la TVA afférante aux honoraires rétrocédés :				CZ

6	Contribution économique territoriale 23	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :	AU
---	---	--	----

7 Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) B et 12

(1) Type : T (véhicule de tourisme) ; M (moto) ; V (vélomoteur, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.

Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)
Modèle(s)	Type (1)			(2)	Type de carburant (3)			
- Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques								

Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; Total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035 A B

8	Montant des crédits ou réduction d'impôt 22					Crédit d'impôt Compétitivité emploi	JT
Crédit d'impôt « Formation du chef d'entreprise »	GH		Crédit d'impôt « Investissement en Corse »	GI		Crédit d'impôt Famille	GJ
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	GK		Crédit d'impôt pour les dépenses de prospection commerciale	GL		Crédit d'impôt « Métiers d'art »	GM
Crédit d'impôt en faveur de l'intéressement	GN		Réduction d'impôt « Dépenses mécénat »	GO		Autres réductions ou Crédits d'impôts	GP

## ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2035

N° 2035-E 2014

@internet-DGFiP

Si ce formulaire est déposé sans informations chiffrées, cocher la case Néant ci-contre :  
Ne porter qu'une somme par ligne (ne pas porter les centimes)

## DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

N° SIRET

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Nom et prénom du déclarant ou dénomination : \_\_\_\_\_

Adresse professionnelle : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ANNÉE

20

OU À LA PÉRIODE DU :

AU :

**A. RECETTES**

Montant net des honoraires ou recettes provenant de l'exercice d'une profession non commerciale

EF

Gains divers (à l'exclusion des remboursements de crédit de TVA)

EG

TVA déductibles afférentes aux dépenses visées aux lignes EJ à EP ①

EH

Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles

EN

**TOTAL 1**

EI

**B. DÉPENSES**

Achats

EJ

Variation de stock ②

EK

Services extérieurs ③

EL

Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois ③

EM

Frais de transports et de déplacements ③

EO

Frais divers de gestion

EP

TVA incluse dans les recettes mentionnées ligne EF ①

EQ

Taxes sur le chiffre d'affaires et assimilées, contributions indirectes, taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques

ER

Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois

EU

Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles

EV

**TOTAL 2**

EW

**C. VALEUR AJOUTÉE****TOTAL 1 - TOTAL 2**

EX

Valeur ajoutée de référence assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)

JU